



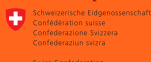
ACP OBSERVATORY ON MIGRATION
OBSERVATOIRE ACP SUR LES MIGRATIONS
OBSERVATÓRIO ACP DAS MIGRAÇÕES

Migration de retour Sud-Sud: *Défis et opportunités*



*Une initiative du Secrétariat ACP,
financée par l'Union européenne,*

*mise en œuvre par l'OIM et avec le soutien financier de la Suisse,
de l'OIM, du Fonds de l'OIM pour le développement et du UNFPA*



Fonds de l'OIM pour le
développement
*Développer les capacités en
matière de gestion des migrations*



Dossier d'information

ACPOBS/2013/DI09

2013

L'Observatoire ACP sur les migrations

L'Observatoire ACP sur les migrations est une initiative du Secrétariat du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), financée par l'Union européenne, mise en œuvre par l'Organisation Internationale pour les migrations (OIM), à la tête d'un consortium de 15 partenaires, et avec le soutien financier de la Suisse, de l'OIM, du Fonds de l'OIM pour le développement et du UNFPA. Établi en 2010, l'Observatoire ACP sur les migrations est une institution visant à produire des données sur les migrations Sud-Sud à destination des migrants, de la société civile et des décideurs politiques et à renforcer les capacités de recherche dans les pays ACP, dans le but d'améliorer la situation des migrants et de resserrer les liens entre migration et développement.

L'Observatoire a été créé pour favoriser le déploiement d'un réseau d'institutions de recherche et d'experts sur les migrations. Des activités ont été lancées dans 12 pays pilotes et seront progressivement étendues à d'autres pays ACP intéressés. Les 12 pays pilotes sont l'Angola, le Cameroun, Haïti, le Kenya, le Lesotho, le Nigeria, la République démocratique du Congo, la République unie de Tanzanie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Sénégal, le Timor-Leste et Trinité-et-Tobago.

L'Observatoire a lancé des activités de recherche et de renforcement des capacités relatives à la problématique des migrations Sud-Sud et du développement. A travers ces activités, l'Observatoire ACP cherche à adresser les nombreux enjeux de plus en plus incontournables pour le Groupe des États ACP dans le cadre des liens migration/développement. Les documents et produits des recherches, ainsi que les manuels pour le renforcement des capacités, sont accessibles gratuitement sur le site Internet de l'Observatoire (www.acpmigration-obs.org). Les futures publications et informations sur les activités de l'Observatoire seront mises en ligne.

© 2013 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

© 2013 Observatoire ACP sur les migrations

Document rédigé par Maria José Oomen, anciennement chercheuse junior à l'Observatoire ACP sur les Migrations. Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité des auteurs et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue du Secrétariat du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), de l'Union européenne, de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et des autres membres du Consortium de l'Observatoire ACP sur les migrations, de la Suisse ou du UNFPA.

Tous droits réservés. Aucune partie du présent document ne peut être reproduite, stockée dans un système électronique d'extraction, ni transmise, sous quelque forme que ce soit ni par aucun procédé électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'enregistrement ou autrement, sans le consentement écrit préalable de l'éditeur.



ACP OBSERVATORY ON MIGRATION
OBSERVATOIRE ACP SUR LES MIGRATIONS
OBSERVATÓRIO ACP DAS MIGRAÇÕES

Migration de retour Sud-Sud: *Défis et opportunités*

Parmi les étapes du processus migratoire, la moins bien comprise est l'étape du retour. Les motifs qui président au retour ne sont pas aisément identifiables et sont fortement influencés par le contexte (Bastia, 2011). Les chercheurs et les responsables politiques se sont attachés à comprendre et à analyser les décisions qui poussent les migrants à quitter leur pays, sans toutefois tenir compte du fait que la migration est un processus multidimensionnel qui implique non seulement l'émigration, mais aussi diverses autres étapes dont l'installation dans le pays d'accueil et la possibilité du retour dans le pays d'origine. **Tout comme le départ, le retour est aussi le résultat d'un processus décisionnel complexe impliquant un large éventail de facteurs.**

Depuis certains événements majeurs récents (comme le ralentissement de l'économie mondiale qui a principalement touché les nations économiquement développées et la crise humanitaire en Libye), le retour de millions de migrants dans leur pays d'origine a éveillé l'intérêt des décideurs politiques, des chercheurs et de la société civile, y compris dans les pays ACP. Cette note d'information donne un aperçu concis du processus de migration de retour Sud-Sud. La première partie se concentre sur la définition de la migration de retour et son contexte et décrit différentes typologies de migrants de retour, sur la base des travaux effectués par Gmelch (1980). Puis, la deuxième partie donne un aperçu des tendances en matière de retour des migrants dans les pays ACP alors que la troisième partie examine le concept de retour et de réinsertion durables dans le pays d'origine et passe en revue les politiques actuelles en vigueur et les pratiques exemplaires. Enfin, la dernière partie de cette note d'information décrit les types d'impact que peuvent avoir les migrants de retour dans leur pays d'origine et se termine par une liste de recommandations stratégiques pour les pays ACP ou autres.

La migration de retour est définie comme « le mouvement des émigrés qui reviennent dans leur pays d'origine pour s'y réinstaller » (Gmelch, 1980). **Elle doit être distinguée de la migration circulaire et de la ré-émigration.**

1. Définition et contexte

La migration de retour est définie par Gmelch (1980) comme le « **mouvement des émigrés qui reviennent dans leur pays d'origine pour s'y réinstaller** ». Il convient de la distinguer de la migration circulaire et de la ré-émigration. La plupart des travaux de recherche sur la migration de retour se sont jusqu'ici concentrés sur le retour Nord-Sud ou Nord-Nord. On estime en effet souvent que la migration Sud-Nord est plus importante que la mobilité entre les pays du Sud. Pourtant, la migration Sud-Sud est tout aussi significative (Bastia, 2011).

Dans le cas de la migration Sud-Sud, opérer une distinction claire entre migration circulaire, ré-émigration et migration de retour est un processus plus complexe que pour la migration Sud-Nord.

Il est plus difficile d'opérer une distinction claire entre migration circulaire, ré-émigration et migration de retour dans le cas de la migration intra-régionale que dans le cas de la migration Sud-Nord. Le degré élevé de « perméabilité des frontières » facilite la circulation intra-régionale et le processus de retour y est donc plus courant, de sorte qu'il est aussi plus difficile de faire la distinction entre migration de retour et migration circulaire.

Les frontières des États-nations ont structuré la manière dont nous pensons le processus de migration de retour. La définition proposée par Gmelch (1980) n'appréhende pas tout à fait complètement l'ensemble du processus migratoire dans les régions où les populations sont très mobiles et où la migration fait partie des traditions, tant culturelles qu'historiques. Il convient donc de dégager les facteurs qui déterminent le degré de *permanence* de la migration de retour et de la réinstallation, ce qui s'avère particulièrement ardu dans le cas de la mobilité intra-régionale ; davantage de travaux de recherche devront donc être menés sur le sujet.

Le processus de migration de retour est mal compris pour trois raisons principales :

- (i) Les processus d'urbanisation dans le monde ont mené à la conclusion que la migration était un processus unidirectionnel impliquant uniquement des mouvements depuis les zones rurales vers les zones urbaines ;
- (ii) Les travaux sur le terrain réalisés en un seul endroit et à un moment donné ont décrit le processus migratoire comme étant un processus « statique » ; et

- (iii) Il est difficile de quantifier le retour de manière précise, car la plupart des pays concentrent leurs efforts sur la collecte de données relatives à l'émigration et à l'immigration des étrangers et ne comptabilisent pas les citoyens étrangers qui reviennent au pays (Gmelch, 1980).

Du point de vue du développement humain, il convient de s'interroger sur le caractère volontaire, ainsi que sur le caractère durable du retour, principalement quand ce retour a lieu après une crise humanitaire ou un conflit violent. De nombreuses études et théories récentes ont dénoncé la conception erronée selon laquelle le retour constitue la fin du cycle de migration. Lorsqu'il est question de migration de retour, il convient de faire une distinction entre son impact sur les processus de développement social de plus grande envergure et son impact sur la personne. **Le fait d'établir une distinction entre impacts observés aux niveaux macroéconomique et microéconomique nous permet de comprendre, par exemple, la manière dont les motifs individuels qui président au retour interagissent avec les motifs influencés par des événements au niveau macroéconomique.** Outre les motifs micro- et macroéconomiques, **il convient également d'examiner d'autres aspects influençant le retour, comme le maintien des liens transnationaux entre pays de destination et d'origine.** Les réseaux sociaux réduisent le coût et les risques liés au départ du migrant, mais ils assurent également un soutien aux migrants qui préparent leur retour.

On distingue trois types principaux de migrants de retour :

- i. **Les migrants temporaires :** rapatriés dont l'intention était de migrer de manière temporaire ;
- ii. **Les rapatriés de force :** rapatriés dont l'intention était de migrer de manière permanente, mais qui ont été contraints de rentrer ; et
- iii. **Les rapatriés volontaires :** rapatriés dont l'intention était de migrer de manière permanente, mais qui ont choisi de rentrer.

Typologies des migrants de retour

Sur la base des travaux de recherche menés par Gmelch (1980), on distingue **trois types principaux de migrants de retour :**

- (i) **Les migrants temporaires :** rapatriés dont l'intention était de migrer de manière temporaire ;
- (ii) **Les rapatriés de force :** rapatriés dont l'intention était de migrer de manière permanente, mais qui ont été contraints de rentrer ; et

(iii) Les rapatriés volontaires : rapatriés dont l'intention était de migrer de manière permanente, mais qui ont choisi de rentrer.

Pour le premier type de migrants, le moment du retour est déterminé par les objectifs qu'ils se sont fixés dans le cadre de leur projet de migration. Cette catégorie n'est pas exhaustive et pourra accueillir toute nouvelle typologie distincte qui pourrait se dégager des nouvelles tendances migratoires.

Il n'est pas facile de déterminer si le retour relève d'un choix conscient ou s'il a été imposé au migrant, à la suite de circonstances particulières (une crise humanitaire ou économique, par exemple) ou de nouvelles réglementations.

Dans la typologie présentée dans ce document, les types (ii) rapatriés de force et (iii) rapatriés volontaires ont tendance à se chevaucher en fonction des différentes définitions et de la conception de ce qui constitue un « retour forcé » dans des circonstances ou un contexte particuliers. **Le degré d'action (ou de volonté) dans la décision de rentrer varie et, dans de nombreux cas, il n'est pas facile de déterminer si le retour relève d'un choix conscient ou s'il a été imposé au migrant, à la suite de circonstances particulières (une crise économique ou humanitaire, par exemple) ou de nouvelles réglementations.** Le degré de volonté dans la décision de rentrer et les motifs sous-jacents sont dépendants du contexte. Par exemple, dans le cas de l'expatriation massive de migrants maliens suite à la guerre civile en Côte d'Ivoire, on ne peut pas qualifier ces rapatriés de « migrants de retour » en raison du faible degré d'action et du peu de choix dont ils disposaient lors de leur expulsion de Côte d'Ivoire (Calenda, 2012). Cet exemple illustre la difficulté inhérente à toute classification ; on ne peut donc faire référence à des typologies et à des classifications que dans un contexte donné, pour éviter qu'elles ne perdent toute valeur analytique et pratique. Précisons encore que cette classification est uniquement fondée sur les motivations qui ont poussé les migrants au retour. **Cette classification nous permet de comprendre et d'analyser certains aspects du processus de retour mais ne tient pas compte des facteurs contributifs et peut mener à une vision partielle de ce processus.**

Les migrants dont l'intention est de migrer de manière temporaire (typologie i) entreprennent généralement leur voyage avec des objectifs précis et une idée très claire du moment où ils reviendront (Baalén et Müller, 2008 ; Dustmann, 2001 ; Stark et al. 1997 ; Djami et Melbourne, 1988). Ces études distinguent trois types de motifs de retour : 1) les migrants privilégient l'endroit où ils bénéficient d'un écart salarial plus élevé pour leurs habitudes de consommation ; souvent le pays d'origine. Leurs gains relatifs en termes monétaires par rapport au pays d'origine peuvent seulement être augmentés par la migration vers un pays où ils auront accès à un salaire supérieur ; 2) des migrants se sont installés dans un pays où les salaires sont plus élevés par rapport au pays d'origine ; le fait qu'ils aient accès à des rémunérations supérieures à l'étranger donne à ces migrants un pouvoir d'achat supérieur dans leur pays d'origine, ce qui les motive à revenir s'installer dans celui-ci. Dans le cas des réfugiés angolais qui reviennent s'installer dans leur pays d'origine depuis 2002, c'est l'inverse qui se passe. Leur désir de rentrer est ici fortement lié au développement économique plus élevé en Angola par rapport aux pays où ces réfugiés¹ avaient été accueillis suite à la guerre civile (Melo et. al., attendu) ; 3) enfin, le capital humain accumulé à l'étranger est, dans la plupart des cas, le gage de rendements plus élevés dans le pays d'origine. Toutefois, l'étude de cas consacrée aux migrants turcs en Allemagne et à leur intention de se réinstaller en Turquie, effectuée par Baalen et Müller (2008) vise à rendre compte de l'« inconséquence dynamique » qui caractérise l'élaboration des intentions de retour, et à comparer le retour désiré et le retour véritable. Les auteurs

Il arrive qu'un événement imprévisible survienne et que les migrants soient confrontés à un retour avant la date prévue ou, dans le cas des migrants qui avaient prévu de rester de manière permanente à l'étranger, qu'ils soient contraints au retour. Les événements récents ou en cours, comme la crise humanitaire en Libye et la crise économique mondiale, constituent de bons exemples de circonstances à l'origine d'un retour massif et en grande partie imprévu. Dans d'autres cas, comme en Angola après la guerre, le retour est planifié en réaction à de fortes attentes de développement économique et humain.

1 Les pays d'accueil où la majorité des Angolais se sont installés sont la Zambie, la République démocratique du Congo, la République du Congo, la Namibie et le Botswana.

Le terme « crise migratoire » désigne des flux migratoires massifs et complexes induits par une crise et qui, généralement, entraînent des vulnérabilités, tant pour les personnes que pour les communautés touchées (OIM, 2012).

de l'étude en ont déduit qu'un certain degré d'inconséquence inhérente et dynamique liée aux motifs, à l'état de préparation et aux intentions de retour était présent chez la majorité des migrants de leur échantillon. Les migrants ont souvent des attentes fortes par rapport aux montants qu'ils peuvent économiser à l'étranger et au temps réaliste nécessaire pour réaliser ces projets d'économie. Pour arriver à les effectuer, ils doivent sans cesse réévaluer leurs plans et, souvent, reporter leur retour.

Il arrive qu'un événement imprévisible survienne et que les migrants soient confrontés à un retour avant la date prévue ou, dans le cas des migrants qui avaient prévu de rester de manière permanente à l'étranger, qu'ils soient tout bonnement *contraints* au retour. Les événements récents ou en cours, comme la crise humanitaire en Libye et la crise économique mondiale, constituent de bons exemples de circonstances à l'origine d'un retour massif et en grande partie imprévu.

2. Tendances en matière de retour Sud-Sud

Bien qu'on ait assisté, au cours des deux dernières années, à un retour massif suite à la crise libyenne, on observe, dans d'autres régions, des tendances visibles de retour Sud-Sud qui ne sont pas liées à une crise humanitaire.

La présente section passera en revue les flux de retour pertinents suivants : le cas des Haïtiens en République dominicaine, celui des réfugiés angolais dans toute l'Afrique, des déplacés soudanais de retour dans leur pays d'origine suite à la partition de ce pays ou encore des migrants maliens quittant la Côte d'Ivoire. En Amérique latine (où l'on observe des dynamiques migratoires parmi les plus complexes qui soient), le taux de retour chez eux des Haïtiens provenant de République dominicaine a augmenté depuis le début de l'année 2012, conformément aux politiques mises en place par le gouvernement dominicain et par l'OIM, destinées à soutenir le retour et la réintégration des migrants (Velton, 2012). Le tremblement de terre qui a secoué Haïti en janvier 2010 a provoqué le déplacement massif de ses citoyens vers le pays voisin. **De**

nombreux migrants avaient pensé s'installer définitivement en République dominicaine, mais n'y ont pas trouvé d'emploi ou des conditions de vie adéquates et ont donc décidé de retourner en Haïti.

En Angola, la guerre civile qui a duré vingt six années s'est enfin achevée en 2002, avec, jusqu'en avril 2002, quelque 4 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) et 128 664 réfugiés dans les pays voisins (Brinkman, 2003 ; Hansen, 1981). L'OIM a signalé le nombre élevé d'angolais cherchant à bénéficier d'une protection internationale en raison de la crise humanitaire qui a découlé du conflit. On a alors estimé à 400 000 le nombre de réfugiés angolais ayant bénéficié d'une aide au retour et à la réintégration dans le 'bien-être économique' angolais qui a suivi les accords de paix (Melo et. al., attendu). Une étude récente menée par A. Melo et. al. (attendue), visant à cartographier et à étudier le retour et la réintégration des Angolais, insiste sur l'importance que les rapatriés accordent aux activités permettant leur réintégration et leur bien-être socio-économiques (ibid.).

La fin de la guerre entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan en 2005, et la partition du pays qui a suivi (en Soudan et Soudan du Sud) ont généré un retour massif. On estime à 2,4 millions les personnes déplacées et les réfugiés retournés au Soudan du Sud et dans les trois zones en transition : Abyei, le Kordofan méridional et le Nil bleu (Pantuliano, 2009).

La fin de la guerre entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan en 2005 a également généré un retour massif, tout comme la partition du pays en Soudan et Soudan du Sud qui a suivi. **On estime à 2,4 millions le nombre de déplacés et de réfugiés retournés au Soudan du Sud et dans les trois zones en transition : la région de l'Abyei, le Kordofan méridional et le Nil bleu** (Pantuliano, 2009). Les tensions locales entre les différents groupes présents étaient déjà courantes pendant la guerre **et ont été exacerbées par la présence des rapatriés, surtout en ce qui concerne les terres.**

Au Mali, la migration de retour n'est devenue un phénomène pertinent à l'agenda sociopolitique qu'au cours de la dernière décennie. On a observé un regain d'attention quand des Maliens ont été rapatriés de Côte d'Ivoire suite à la guerre civile. Les discours dominants en matière de migration au Mali considèrent que le retour doit être considéré comme une interruption du processus migratoire, comme quelque chose qui compromet la réintégration des migrants, étant donné que la majorité d'entre eux ne

dispose pas du capital social et des ressources nécessaires. **Une étude réalisée par Outtara (2010) a montré que la majorité des rapatriés était piégée dans le marché informel et se voyaient dans l'incapacité de mettre en pratique les compétences acquises au cours de leur migration.**

La situation politique en Libye depuis la fin février 2011 a entraîné la crise migratoire la plus grave² dans la région depuis la première Guerre du Golfe. D'après l' rapport sur la crise libyenne établi par l'OIM pendant dix mois (2012), l'exode massif qui s'est déroulé à la fin du mois de décembre 2011 a eu d'importantes conséquences sur l'économie libyenne ; celle-ci étant fortement dépendante de la main-d'œuvre étrangère (jusqu'à la crise, 1,8 million de travailleurs migrants étaient installés dans le pays). En outre, cet exode a également touché les régions limitrophes, ainsi que les pays subsahariens et asiatiques dont ces migrants étaient originaires.

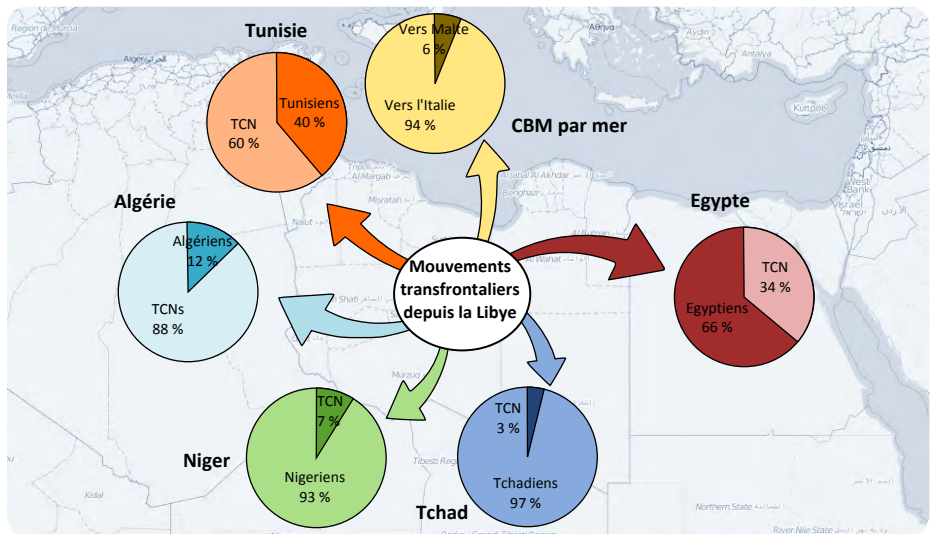
Au Mali, le retour a été considéré comme une interruption du processus migratoire, comme quelque chose qui compromet la réintégration des migrants, étant donné que la majorité ne dispose pas du capital social et des ressources nécessaires.

Ces dernières années, le nombre total de migrants dans la région du Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MOAN ci-après) a augmenté et les pays d'Afrique du Nord qui étaient traditionnellement des pays d'origine et de transit, deviennent de plus en plus des pays de destination. En Libye, en 2010, on évaluait les migrants à 10,4 % de la population résidente totale. Les migrants en situation irrégulière étaient, eux, de l'ordre de 1 million à 1 million et demi en 2006 dans ce pays (Human Rights Watch, 2006 ; OIM, 2011). La majorité des migrants provenaient essentiellement d'Afrique de l'Ouest et de la Corne de l'Afrique, bien que les égyptiens, les tunisiens, les algériens et les bangladais forment une partie importante de la population totale des migrants (OIM, 2012).

2 Le terme de « crise migratoire » est employé pour désigner des « flux migratoires massifs et complexes induits par une crise et qui, généralement, entraînent d'importantes vulnérabilités tant pour les personnes que pour les communautés touchées » (OIM, 2012., p. 5).

Avant les événements du Printemps arabe, les tunisiens et les égyptiens représentaient un groupe migrant important. Toutefois, 81 % des premiers migrants ayant fui la Libye entre le 22 et le 25 février étaient égyptiens (OIM, 2012). La majorité de ces rapatriés étaient les principaux soutiens de leur famille et 93,7 % ont confié avoir fait parvenir de l'argent en Égypte. Après la crise en Libye, la grande majorité d'entre eux avaient l'intention de rentrer de manière définitive (ibid).

Carte 1 : Mouvements transfrontaliers en réaction à la crise humanitaire en Libye



Source: Adapté de OIM, 2011.

Les tunisiens formaient également un groupe migrant important : 137 000 migrants tunisiens ont fui la Libye jusqu'en janvier 2012. La Tunisie a également été un pays d'accueil de ressortissants de pays tiers (TCN, ci-après), puisque 43 % de l'ensemble des migrants ayant fui la Libye l'ont fait par la frontière tunisienne. **Toutefois, le groupe de travailleurs migrants le plus important qui a été touché par la crise libyenne est constitué d'africains subsahariens (cf. la Carte 1 pour des statistiques détaillées). Dans son ensemble, 215 106 rapatriés provenaient d'Afrique subsaharienne** et la majorité a franchi la frontière libyenne vers le Tchad et le Niger (OIM, 2012).

Les impacts sur le long terme du retour imprévu et massif de migrants dans leur pays d'origine restent encore à déterminer. **La réintégration dans le pays**

La majorité des pays d'origine de migrants en Afrique, comme le Niger, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad, est confrontée à une urgence alimentaire et à une instabilité politique (OIM, 2012).

d'origine et le réajustement sont parmi les préoccupations les plus pressantes auxquelles sont confrontés les gouvernements. Ces préoccupations peuvent s'avérer problématiques, surtout dans le cas du retour forcé. Elles seront traitées plus en détail à la Section 3. La contraction substantielle des envois de fonds qui représentaient une part importante du PIB de nombreux pays subsahariens est une grande préoccupation pour de nombreux pays d'origine de migrants qui se caractérisent par des taux de chômage et de pauvreté élevés. La majorité des pays d'origine de migrants (comme le Niger, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad) sont confrontés à une urgence alimentaire et à une instabilité politique (OIM, 2012). **Le retour massif imprévu et soudain de travailleurs migrants ne peut de ce fait qu'aggraver la situation vulnérable de ces pays.**

3. Retours et réintégrations durables dans les pays d'origine

Le retour durable est principalement lié au degré de volonté associé au retour et à l'environnement socio-économique dans le pays d'origine. Quand le retour est forcé, comme pour de nombreux migrants ayant fui la crise libyenne, il est probable qu'une ré-émigration aura lieu.

Qu'est ce qu'un retour durable ? Qu'implique-t-il ? La définition la plus élémentaire se concentre sur l'absence de ré-émigration ou de désir de ré-émigrer après le retour dans le pays d'origine. Dans le cadre de cette approche, une étude comparative des meilleures pratiques en matière de mesures de réintégration réalisée par la Commission européenne (Direction générale des affaires intérieures, 2012) définit le retour durable comme « l'absence de migration après le retour, parce que le rapatrié est totalement intégré dans le pays d'origine, tant à un niveau social qu'économique ». À l'ère de la mondialisation où les personnes et même des communautés entières sont fortement interdépendantes, cette définition évoque un scénario de plus en plus improbable qui ne tient pas pleinement compte des tendances

actuelles d'accroissement du degré de mobilité partout sur la planète. La plupart des migrants entretiennent des réseaux professionnels et sociaux depuis l'étranger et peuvent donc être considérés comme des rapatriés durables, surtout s'ils ont recours à leurs contacts internationaux au moment du retour. Ils peuvent ainsi exercer un impact positif sur le développement de la communauté (Anarfi et Jagare, 2005). Bien que de nombreux facteurs entrent en jeu quand il s'agit de déterminer si le retour est durable ou pas, une étude menée par Black et Gent (2005) suggère que les facteurs les plus importants sont liés au degré de volonté associé au retour et à l'environnement socio-économique dans le pays d'origine. Quand le retour est forcé, comme pour les nombreux migrants ayant fui la crise libyenne, il est probable qu'une ré-émigration aura lieu.

La recherche et l'expérience des décideurs politiques montrent que trois facteurs clés déterminent le retour durable : la réintégration économique, sociale et psychosociale dans la société d'origine. Quand l'environnement social, économique et politique dans le pays d'origine est défavorable, la ré-émigration est probable. **Dans ce contexte, le retour n'est pas durable puisque la ré-émigration est due à l'échec de la réintégration.**

Toutefois, la ré-émigration dans le contexte de la migration circulaire par exemple n'est pas toujours synonyme d'échec en termes de durabilité du retour. Certaines communautés, comme celles de la région des Andes en Amérique du Sud, considèrent la mobilité comme une partie intégrante de leur histoire. Des études récentes soulignent ces aspects intrinsèques historique et culturel et en font un déterminant important des mouvements migratoires circulaires dans les vallées andines de Bolivie ; ils ont suscité beaucoup d'intérêt et constituent des sources majeures pour les mouvements migratoires en Bolivie (Cortes, 2004 ; de la Torre, 2004 ; Hinojosa Gordonava, 2009). Hinojosa Gordonova (2009) décrit la migration circulaire de la communauté bolivienne

La situation institutionnelle, politique et économique à laquelle les rapatriés seront confrontés dans le pays d'origine est déterminante pour le rôle que pourront jouer les migrants : agents positifs du changement ou fardeaux pour économies paralysées ?

comme un *habitus*³, un style de vie, une vision du monde permettant une utilisation plus durable des ressources. Elle n'est pas pratiquée uniquement pour l'entretien et la survie d'une famille, mais bien pour celle de toute une communauté ou société. À cet égard, la définition du retour durable dont la condition est l'absence de ré-émigration ne tient pas, puisqu'ici, une mobilité perpétuelle vécue comme un *habitus* assure une augmentation des capacités et une meilleure qualité de vie.

Dès le retour, le réajustement et la réintégration des migrants peuvent être problématiques, surtout si leur retour est la conséquence de circonstances imprévues et non planifiées, comme, par exemple, la crise migratoire libyenne. La situation institutionnelle, politique et économique spécifique à laquelle les rapatriés sont confrontés dans le pays d'origine a un effet important et souvent déterminant sur l'éventuel rôle d'agents du changement que les migrants pourront jouer dans leur pays. Le fait que ces migrants deviendront ou pas des agents du changement est d'ailleurs directement lié à leur degré de préparation au retour (Cassarino, 2004).

Pour que le retour soit une réussite, tant au niveau individuel qu'à un niveau socio-économique plus général, le migrant doit le planifier et disposer de ressources et d'un certain degré de volonté.

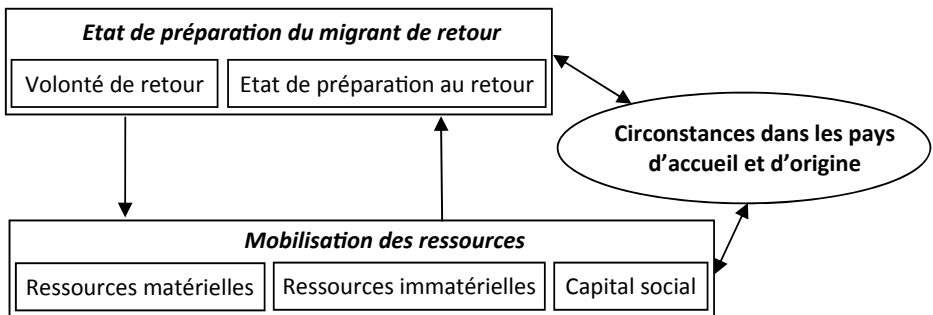
Pour que le retour soit une réussite, le migrant doit le planifier et disposer de ressources et d'un certain degré de volonté. **Le retour se passe le mieux pour les migrants appartenant à la typologie (i), c'est-à-dire ceux dont l'intention était de migrer temporairement, puisqu'ils avaient des objectifs très clairs par rapport à leur retour dès leur départ. Dans le cas des travailleurs migrants, le retour est généralement associé à des projets économiques productifs, afin d'assurer les futurs moyens de subsistance (ibid).**

On observe différents types de préparation au retour, de la mobilisation de ressources à l'état de préparation. La *mobilisation des ressources* fait référence à des ressources matérielles (essentiellement de nature économique) et à des ressources immatérielles (les réseaux sociaux, les connaissances et les idées) qui pourront être utilisées tout au long de l'expérience migratoire. Ces dernières ressources englobent également les ressources dont les migrants ont tiré profit avant le projet de migration, comme leur capital social. *L'état de préparation* fait référence tant à la volonté du migrant de retourner dans

3 Le concept d'*habitus* de Bourdieu (1977) décrit un ensemble « de dispositions, de compétences et de manières d'agir socialement acquises » résultant de l'interaction complexe entre l'éducation sociale d'une personne et sa position individuelle au sein de la société.

le pays d'origine qu'à son degré de préparation économique et psychologique à ce retour. **L'état de préparation est donc intrinsèquement lié au désir qu'a le migrant de rentrer, ainsi qu'au choix de rentrer ; le degré de préparation est généralement faible dans le cas de migrants qui ont été contraints de rentrer.** La Figure 1 illustre le processus de la préparation au retour. Elle montre la manière dont l'état de préparation des rapatriés et la mobilisation des ressources sont interdépendants des circonstances, tant dans le pays d'accueil que dans le pays d'origine.

Figure 1 : Préparation au retour



Source : J.P. Cassarino, 2004.

Insister sur la volonté et l'état de préparation au retour du migrant ajoute une autre dimension à notre compréhension globale du processus du retour.

Tout d'abord, le retour est plus qu'un acte de volonté ; il nécessite également de mobiliser des ressources et du temps. Il arrive que des migrants expriment le désir de retourner dans leur pays d'origine, toutefois, cela ne signifie pas forcément qu'ils y sont prêts (en termes de mobilisation de ressources et d'état de préparation, tant émotionnel que psychologique). De plus, le « niveau de préparation » au retour des rapatriés varie fortement en fonction du type d'expérience migratoire qu'ils ont connu. Cette expérience était-elle une bonne expérience ? **Par exemple, un travailleur migrant dont l'expérience à l'étranger était positive aura un « niveau de préparation » plus élevé qu'un travailleur migrant ayant fait l'expérience inverse.**

Le retour est plus qu'un acte de volonté ; il nécessite également de mobiliser des ressources et du temps. Il arrive que des migrants expriment le désir de retourner dans leur pays d'origine, toutefois, cela ne signifie pas forcément qu'ils y sont prêts.

Programmes de retour et de réintégration

Le retour est de plus en plus souvent intégré dans les politiques de gestion migratoire des gouvernements à travers le monde et il suscite le plus vif intérêt dans les débats politiques. Cette compréhension du retour implique l'idée que la migration est un processus qui doit être géré et renforce la centralité de l'État et de ses frontières. Dans de nombreux discours publics, le retour se résume au processus d'expulsion de migrants en situation irrégulière et de demandeurs d'asile déboutés (Cassarino, 2008). L'OIM et les gouvernements de nombreux pays d'accueil considèrent que l'Assistance au retour volontaire et à la réintégration (AVRR) est plus bénéfique que la déportation, puisqu'elle implique le migrant dans le processus décisionnel. En 2010, l'OIM a assuré le retour de 31 134 migrants, dont environ la moitié a bénéficié de l'assistance à la réintégration. **Le programme d'AVRR concerne un large éventail de catégories de migrants : demandeurs d'asile déboutés, les victimes de la traite, les mineurs non accompagnés et les travailleurs migrants en situation régulière.** Le programme d'AVRR évalue l'efficacité du projet de retour en déterminant le caractère durable du retour et de réintégration des migrants. L'OIM ou ses partenaires fournissent aux migrants des avis et des conseils préalables au retour (OIM, 2011).

Bien que l'AVRR soit le produit de l'expérience européenne, elle est de plus en plus mise en œuvre en Europe de l'Est, en Asie centrale, en Amérique latine et dans les Caraïbes, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MOAN), en Afrique subsaharienne, en Asie et dans le Pacifique.

Bien que l'AVRR soit le produit de l'expérience européenne et que la majorité des cas concernent un retour Nord-Sud depuis l'Union européenne (UE ci-après), la Norvège et la Suisse ont constaté qu'elle servait également de plus en plus dans le contexte du retour Sud-Sud. L'AVRR est de plus en plus mise en œuvre en Europe de l'Est, en Asie centrale, en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans le MOAN, en Afrique subsaharienne, en Asie et dans le Pacifique. **Sur le continent africain, les deux principaux pays d'accueil de bénéficiaires de l'AVRR sont le Maroc et la République unie de Tanzanie.** Le Maroc est un pays d'accueil important pour les migrants provenant d'Afrique subsaharienne, car il est considéré comme un itinéraire de transit vers l'Europe. La raison pour laquelle l'AVRR est pratiquée au Maroc s'explique essentiellement par le fait que l'Espagne et l'UE exercent des pressions de plus en plus fortes sur ce

pays (ainsi que sur d'autres pays d'Afrique du Nord d'ailleurs) dans le but d'endiguer l'immigration clandestine en Europe.⁴ En 2011, en Afrique subsaharienne, 3 658 migrants sont retournés dans leur pays d'origine par le biais du programme d'AVRR et la majorité d'entre eux ont quitté des pays d'accueil de la région. Ce nombre élevé est principalement lié au programme d'AVRR mis en œuvre pour les migrants éthiopiens en situation illégale en République unie de Tanzanie (OIM, 2011).

Le Mexique, le Costa Rica, le Panama, le Belize, le Brésil, le Chili et l'Uruguay font également l'expérience du retour des immigrés dans leur pays d'origine (OIM, 2012). Les gouvernements d'Amérique centrale et des Caraïbes coordonnent leurs efforts pour fournir une assistance adéquate aux migrants de retour qui sont originaires de la région. Ces initiatives sont menées dans le cadre de la Conférence régionale sur la migration (CRM) créée en 2003 (OIM, 2011). Le retour des migrants provenant d'autres régions est plus délicat et des accords plus globaux entre les régions seront nécessaires, ainsi que des fonds. La République dominicaine et le Mexique sont les principaux pays d'accueil où l'on a déployé l'AVRR. Dans le cas de la République dominicaine, l'AVRR a été mise en œuvre uniquement pour aider les migrants haïtiens. En revanche, dans le cas du Mexique, elle concernait des migrants de différentes nationalités de la région, ainsi que certains cas de migrants extrarégionaux (OIM, 2011).

L'UNHCR a mis en œuvre un Programme de rapatriement librement consenti pour les réfugiés. **Ce programme vise à aider le retour des réfugiés qui se trouvent dans différentes situations vulnérables, comme les réfugiés désirant rentrer après une longue période d'exil tout en s'assurant que leur sécurité n'est plus en danger ou les réfugiés dont la demande d'asile a été rejetée et doivent retourner dans leur pays d'origine.** L'UNHCR a mis sur pied l'approche 4R : rapatriement, réintégration, réhabilitation et reconstruction. **Il s'agit d'une approche intégrée impliquant les acteurs et les institutions de toutes les différentes phases du rétablissement après conflit. Un bon exemple d'efforts conjoints consentis par les gouvernements, les institutions et les acteurs internationaux est le cas des réfugiés angolais déjà mentionné. Des programmes de retour et de rapatriement efficaces ont pu être élaborés grâce à l'action coordonnée du gouvernement angolais et des gouvernements des pays d'accueil, ainsi que de l'OIM.**

4 En vertu de l'accord de 1992 entre le Maroc et l'Espagne, le Maroc a consenti à reprendre des immigrés qui étaient entrés de manière illégale en Espagne depuis son territoire. En pratique, l'accord s'applique principalement aux Marocains, toutefois, depuis 2002, on observe une présence de plus en plus marquée d'Africains subsahariens entrant en Espagne via le Maroc (Goldschmidt, 2006).

L'UNHCR a mis en œuvre un Programme de rapatriement librement consenti pour les réfugiés qui vise à aider le retour des réfugiés qui se trouvent dans différentes situations vulnérables ; il a mis sur pied l'approche 4R : rapatriement, réintégration, réhabilitation et reconstruction.

Le caractère durable du retour est optimal quand il est associé à des mécanismes d'aide qui soutiennent la création d'opportunités socio-économiques et empêchent l'exclusion et la séparation des rapatriés et des communautés non migrantes.

Malgré l'adhésion générale de tous aux efforts consentis en matière de rapatriement, il est accueilli avec scepticisme concernant le retour vers des pays qui connaissent une crise, comme cela a été récemment le cas pour le rapatriement depuis l'Iran de réfugiés afghans et irakiens vers leur pays d'origine. De nombreux migrants optent pour un rapatriement librement consenti, mais, après le retour dans leur pays d'origine, ils se retrouvent confrontés à une situation de désolation, de guerre, de chômage et d'insécurité. Ce type de situation remet en cause le caractère durable des plans de rapatriement concernant des pays en guerre, comme l'Afghanistan et l'Iraq (Van Engeland-Nourai, 2008).

Les initiatives internationales visant à soutenir la réintégration et la réinstallation sont très visibles, notamment celles qui ont été lancées en réaction au retour massif de migrants provoqué par la crise libyenne. Dans le cas du Tchad, ACTED (l'Agence d'aide à la coopération technique et au développement) et ProNatura ont lancé un projet pilote de six mois en soutien à la réintégration socio-économique des rapatriés tchadiens de Libye. Le but est d'établir des exploitations agricoles dans le but de cultiver les terres et de former les acteurs en réponse aux besoins de renforcement des capacités (site Web de l'ACTED, 2012). Le succès de telles initiatives dépend de la coordination étroite entre les organismes internationaux, comme ACTED et ProNatura, et les gouvernements des pays d'origine et de destination, ainsi que des pays donateurs.

On considère que les politiques de réintégration sont plus efficaces quand elles sont fondées sur la protection des droits des rapatriés et sur l'instauration d'un environnement qui favorise leur développement humain et socio-économique ; ce sont, plus spécifiquement, des politiques qui s'attaquent aussi aux raisons du départ des migrants. Le caractère durable du retour est optimal quand il est associé à des mécanismes d'aide qui soutiennent

la création d'opportunités socio-économiques et empêchent l'exclusion et la séparation des rapatriés et des communautés non migrantes. Il convient donc de veiller à ce que les rapatriés et les non-migrants puissent mutuellement tirer profit de leurs efforts, de leurs compétences et de leur expérience. **Outre les aspects économiques de la réintégration, le retour durable est également fondé sur le degré de réintégration sociale et politique des rapatriés. Les politiques qui ont été considérées comme des « pratiques exemplaires » cherchent à établir un lien entre la situation préalable au départ et celle après l'arrivée afin d'apporter une aide adéquate.**

Dans les États qui se relèvent d'un conflit, comme l'Angola, le Rwanda, le Burundi et le Soudan du Sud, on accorde de plus en plus d'attention aux droits fonciers et patrimoniaux, surtout en relation avec le retour, la réintégration et la réinstallation de réfugiés et de personnes déplacées (UN-Habitat/UNHCR, 2004 ; Huggins, 2009). Il convient de mentionner les politiques de réintégration et de réinstallation qui ont été mises en œuvre par les gouvernements du Burundi et du Rwanda, même si les retours dans ces deux pays ne relèvent pas de la migration de main-d'œuvre. **En termes de politiques de réintégration et de réinstallation, il est important, lors de différends fonciers, de soutenir la réintégration des rapatriés et de maintenir la paix dans le cas de sociétés se relevant d'un conflit.**

En raison de l'histoire violente de leur pays, des millions de Rwandais ont à un moment ou à un autre été confrontés au déplacement, que ce soit au sein de leur pays ou dans un deuxième, voire un troisième pays. Certains sont revenus dans la province d'Umutara, d'autres ont tenté de retourner sur les terres qui avaient appartenu à leur famille, en choisissant les propriétés les plus adaptées qui avaient été abandonnées par les Hutus en fuite. **Les réfugiés hutus, craignant d'être arrêtés ou tués, ne pouvaient pas rentrer chez eux et sont restés dans les camps de personnes déplacées au Rwanda, en compagnie des milices génocidaires. Les réfugiées et les demandeurs d'asile rwandais continuent de retourner chez eux aujourd'hui, tant sur une base volontaire que forcée** (Huggins, 2009). En 2006, des milliers de Rwandais ont été expulsés de Tanzanie occidentale et la plupart ont cherché à

Le retour massif de travailleurs migrants en réaction à la crise en Libye soulève des questions concernant les structures spatiales et urbaines dans leur pays d'origine qui doivent être gérées avec la plus grande prudence pour assurer un environnement fécond favorisant le développement humain.

se réinstaller auprès des membres de leur famille. Toutefois, leurs revendications territoriales sont soumises à une période d'attente d'un minimum de deux ans (Human Rights Watch, 2007).

Lors du conflit au Burundi, plus d'un sixième de la population a été déplacé, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays (Huggins, 2009). **La grande majorité des personnes déplacées sont restées à proximité de leur région d'origine et ont réussi à se réapproprier leurs terres.** Les raisons pour lesquelles certains ne veulent pas retourner chez eux varient : certains s'inquiètent pour leur sécurité, d'autres ont un niveau de vie plus élevé dans les camps et s'y sentent mieux qu'ailleurs. Environ 300 000 personnes sont rentrées de Tanzanie entre 2002 et 2008 (Pagonis, 2008)⁵. Dans la majorité des cas, les terres avaient été cédées à d'autres par le gouvernement, ou bien la famille les avaient vendues ou partagées avec les personnes restées au pays. **Des études réalisées en 2006 montrent que seulement 25 % des 44 915 personnes rapatriées ont été confrontées à des problèmes liés à leur réinstallation et à l'accès aux terres** (Huggins, 2009 ; Umwari, 2007). L'incapacité à gérer de manière efficace le retour massif de citoyens peut en grande partie être imputée aux programmes de rapatriement forcé des réfugiés burundais et à l'approche négative à l'égard des demandeurs d'asile burundais qu'on qualifie d'immigrés clandestins. **Il convient dès lors d'élaborer un cadre juridique pour aider de manière efficace le retour et la réintégration des Burundais de Tanzanie.**

4. Impact de la migration de retour sur les sociétés d'origine

L'impact de la migration de retour sur les communautés d'origine et sur les processus plus vastes de développement suscite de plus en plus d'intérêt. **Jusqu'ici, les décideurs politiques se sont principalement concentrés sur le transfert du capital humain lors du retour et, bien que l'on reconnaisse le potentiel des investissements financiers des rapatriés, il convient d'attacher plus d'importance et d'élaborer des politiques sur mesure pour assurer un climat de retour durable dans les pays d'origine.** En Afrique de l'Ouest, au Ghana et au Nigeria par exemple, la migration de retour est devenue possible depuis quelques années seulement en raison du changement des climats politique et économique (Anarfi et Jagare, 2005). Des politiques adéquates doivent ainsi être mises sur pied pour favoriser le retour durable des migrants. Cette quatrième partie s'appuie sur différents cas pour dégager la manière dont les implications politiques peuvent rendre la migration de retour plus attrayante et plus durable.

⁵ Avant la fin du conflit et le début du processus de paix ne commence, on a estimé le nombre de réfugiés Burundais à plus d'un million (UNHCR/PAM, 2007), la majorité se trouvant en Tanzanie.

Le potentiel des transferts de fonds pour le développement économique a été maintes fois cité ; dans de nombreux cas, on l'a même considéré comme un remède miracle pour de nombreux pays en développement. **Bien que l'on ne puisse pas nier leur impact positif, il est important de rappeler que les envois de fonds sont des transferts privés et que même si des politiques intelligentes et bien ciblées peuvent avoir des effets positifs sur le développement communautaire, elles comportent cependant certaines limites.** De même, les contributions des réfugiés au développement humain doivent être reconnues. Souvent, dans le cas du retour planifié, les migrants emportent une partie de leurs économies (quand ce n'est pas la totalité) qu'ils vont dépenser ou investir dans le pays d'origine.

La réussite des projets de réduction de la pauvreté impliquant les fonds des rapatriés dépend en grande partie de la volonté, de la contribution et du leadership des décideurs locaux ainsi que de leur collaboration avec et leur soutien aux rapatriés.

Ceci pourrait avoir comme conséquence la réduction de la pauvreté et l'amélioration de l'environnement économique général du pays d'origine. Rappelons que l'on a estimé que le flux international des envois de fonds vers les pays d'origine est presque égal aux Investissements directs étrangers (IDE) et à l'aide au développement. D'après une étude menée par Sander (2003), en 1995 déjà, les flux d'envois de fonds étaient supérieurs à l'ensemble de l'Aide publique au développement (APD). **À cet égard, le retour des migrants, s'il est effectué dans des conditions favorables et associé à des économies rapportées de l'étranger, peut mener à une croissance économique et à des investissements** (Black et al., 2005).

La famille du migrant joue généralement un rôle déterminant dans la décision de migrer et de nombreuses études ont montré que la migration est considérée comme une stratégie de subsistance familiale. Les fonds sont généralement transférés aux membres de la famille qui sont restés dans le pays d'origine. Par conséquent, les raisons d'ordre familial comptent parmi les trois principaux types de motifs présidant au retour (Amarfi et Jagare, 2005). Dans le cas des ghanéens rentrant de Côte d'Ivoire, 33 % des rapatriés ont décidé de rentrer pour raisons familiales (Black et al., 2003). La somme que les réfugiés ont réussi à économiser et la nature de leurs investissements sont largement influencés par les affaires familiales (Amarfi et Jagare, 2005). **On a observé que les migrants transnationaux contribuaient de manière positive au développement économique de leur communauté d'origine**

tant au cours de leur séjour à l'étranger qu'après leur retour. La réussite des projets de réduction de la pauvreté impliquant les fonds des migrants ou des rapatriés dépend dans une large mesure de la volonté, de la contribution et du leadership des décideurs politiques locaux (Kakbi et. al., 2004).

Des rapatriés peu qualifiés peuvent être synonymes « d'afflux de cerveaux », car cette couche de la population d'émigrants peut potentiellement contribuer à la société ; à condition que les bonnes politiques aient été mises en place.

Les bénéfices que peuvent apporter les rapatriés à la société d'origine ne sont pas seulement d'ordre monétaire. Ces dernières années, les gouvernements se sont intéressés à la pertinence du capital humain que les rapatriés ramènent chez eux et dont ils font bénéficier leur communauté d'origine. On a déjà beaucoup écrit sur les problèmes de la « fuite des cerveaux » mais à présent, l'accent est mis sur l'« afflux de cerveaux » lors du retour, particulièrement s'agissant de migrants très qualifiés. Il convient cependant de prendre également en compte l'« afflux des cerveaux » des migrants peu qualifiés car cette couche de la population d'émigrants peut potentiellement contribuer à la société, à condition que les bonnes politiques aient été mises en place.

Dans leur étude, Black et. al. (2003) ont observé qu'environ 70 % des rapatriés ghanéens parmi les moins qualifiés avaient effectué des études lors de leur séjour à l'étranger. **Les rapatriés les plus qualifiés ont donc très certainement accumulé un capital humain plus élevé lors de leur séjour à l'étranger, surtout en termes d'éducation, mais les migrants peu qualifiés présentent un potentiel bien plus élevé que celui que leur prêtent généralement les décideurs politiques (voir Tableau II)** (Amarfi et Jagare, 2005).

Tableau II : Capital humain acquis par les rapatriés

Capital humain acquis	Migrants peu qualifiés	Migrants très qualifiés
Ont étudié à l'étranger	206 (68 %)	265 (88 %)
Ont eu accès à un niveau d'étude supérieur par rapport au pays d'origine	94 (31 %)	239 (79 %)
Ont travaillé à l'étranger	242 (80 %)	258 (85 %)
Ont affirmé avoir acquis de l'expérience professionnelle	184 (61 %)	254 (84 %)

Source : Black et. al., (2003).

5. Recommandations stratégiques

Réintégration sociale

-  Pour assurer la réussite sur le long terme de la réintégration, **il convient d'étudier les causes profondes de la migration clandestine**, afin de chercher à les résoudre et ainsi prévenir toute ré-émigration en réaction à des besoins de la population demeurés sans réponse.
-  **Il convient de structurer des projets qui répondent de manière explicite aux besoins de réintégration, à un niveau économique, social et psychosocial.** Les conseillers en charge du retour et de la réintégration pourront participer à ce processus.
-  **Il convient de chercher à inclure d'autres acteurs de la société civile dans les politiques de réintégration et de collaborer avec eux, afin d'équilibrer l'aide fournie aux rapatriés et à la communauté locale** et de favoriser la coopération et la cohésion sociale entre les différents groupes.

Retour productif

-  **Pour favoriser le retour « productif », il convient de travailler en étroite collaboration avec les organismes, les organisations non gouvernementales, ainsi qu'avec le secteur privé** dans le domaine du microcrédit et du développement commercial.
-  Il convient de s'assurer de la qualité des opportunités immédiates offertes aux réfugiés lors de leur réinsertion sur le marché du travail (formel), des programmes de formation dans les domaines du développement d'entreprises, de la recherche d'un emploi ou de tout autre programme facilitant leur réintégration sur le marché du travail.
-  Il convient de faciliter la communication et l'accès aux technologies de la communication et aux réseaux sociaux pour les migrants et leur famille dans le pays d'origine.
-  **Il convient d'élaborer une politique fondée sur le travail social transnational ou sur le travail social qui ne s'arrête pas aux frontières nationales et qui vise à regrouper les efforts des travailleurs sociaux dans le pays d'accueil et d'origine**, afin d'aplanir les difficultés inhérentes au processus de retour et d'apporter une assistance directe au moment du départ, au moment de l'arrivée, puis au cours de la réintégration.

Droits humains

-  **Les organisations humanitaires impliquées dans le retour et la réintégration pourraient veiller à ce que toutes les réformes législatives, judiciaires et administratives soient transparentes,** qu'elles garantissent de véritables processus consultatifs avec l'ensemble des parties prenantes et que tous les résultats soient conformes avec les droits fonciers traditionnels des communautés.
-  En novembre 2012, l'OIM a adopté le « Cadre opérationnel en cas de crise migratoire » dans le but d'institutionnaliser la capacité de l'OIM à réagir aux crises migratoires et de combler les lacunes actuelles en rapport avec la migration dans le système humanitaire international. Ce cadre a principalement vu le jour en réaction à la crise humanitaire en Libye et cherche à aider les États à mieux assumer leur rôle et responsabilités de protection des populations mobiles. Ce cadre est un exemple très clair de bonne pratique qui peut être appliquée dans d'autres pays ou régions. Il cherche à aider les travailleurs migrants qui se retrouvent dans des situations vulnérables et ne sont pas couverts dans le cadre de la protection internationale actuelle, leur déplacement n'étant pas lié à une situation de détresse extrême ou de guerre.
-  Les réformes foncières légales, judiciaires et administratives doivent plaider en faveur d'un cadre juridique qui protège et garantit les droits des femmes, dans le respect des règles juridiques internationales et, plus particulièrement, en matière de droit d'héritage et de droit matrimonial.

Régime foncier et urbanisme

-  Aborder les questions foncières de manière adéquate est essentiel pour l'ensemble du processus de réintégration et de réinstallation ; ce doit être une priorité immédiate pour l'ensemble des parties prenantes. **Il convient d'élaborer les réformes législatives, judiciaires et administratives adéquates. Ces réformes devront garantir le respect des droits fonciers des propriétaires légitimes dans les zones rurales et urbaines, promouvoir la réinstallation et la réintégration, prévenir tout litige foncier futur et assurer une compensation adéquate.**
-  **On veillera à instaurer des cadres légaux ainsi qu'une étroite collaboration entre les pays d'origine et d'accueil, afin de gérer les processus de retour.** Ces cadres permettront aux pays d'origine d'évaluer, de formuler et d'élaborer leur politique en matière de réintégration et de réinstallation.

-  **On veillera à garantir la coordination des efforts soutenus des organismes internationaux, comme les NU et l'OIM, des ONG et des gouvernements donateurs** de manière à offrir un appui technique en matière de régime foncier.
-  **Il convient de fournir des conseils adéquats en matière d'urbanisme,** surtout dans les régions où les retours sont massifs.

6. Références

Agence d'aide à la coopération technique et au développement (ACTED)

- 2012 Supporting the socioeconomic reintegration of Chadian returnees from Libya and prevention of malnutrition in Batha. Disponible sur: <http://www.acted.org/en/supporting-socio-economic-reintegration-chadian-returnees-libya-and-prevention-malnutrition-batha>.

Anarfi, J. et S. Jagare

- 2005 "Towards the Sustainable Return of West African Transnational Migrants: What are the options?" Arusha Conference, "New Frontiers of Social Policy". December 12-15, 2005. Consulté le 5 juin 2012 sur: <http://siteresources.worldbank.org/INTRANETSOCIALDEVELOPMENT/Resources/Anarfi.rev.1.pdf>.

Baalen, B. et T. Müller

- 2008 Return intentions of temporary migrants: the case of Germany. Disponible sur: <http://www.cepr.org/meets/wkcn/2/2395/papers/MuellerFinal.pdf>.

Bastia T.

- 2011 Should I stay or should I go? Return Migration in times of crises. Journal of International Development 23: 583-595.

Black, R., G. Atfield, K. Koser, K. Munk, L. d'Onorio et R. Tiemoko

- 2004 "Understanding voluntary return", Home Office Online Reports, Home Office, Londres.

Black, R. and S. Gent

- 2004 "Defining, measuring and influencing sustainable return: The case of the Balkans" Development Research Center on Migration, Globalisation and Poverty Working Paper, T7, University of Sussex, Brighton.

Brinkman, I.

- 2003a Refugees on Routes Congo/Zaire and the War in Northern Angola (1961 - 1974). International Symposium *Angola on the Move: Transport Routes, Communication and History*, Berlin.

Calenda, D.

- 2012 Return Migration to Mali: Explaining Definitions and Statistical Sources Analytical Note 2012/02. Disponible sur: <http://rsc.eui.eu/RDP/files/2012/03/Davide-Report-Statistical-situation-in-Mali-01-03-REV-JPC-3-Rev-final.pdf>.

Cassarino, J. P.

- 2004a Theorising Return Migration: the Conceptual Approach to Return Migrants Revisited. IJMS: International Journal on Multicultural Societies. vol. 6, no.2, pp. 253-279. UNESCO. ISSN 1817-4574. www.unesco.org/shs/ijms/vol6/issue2/art4.
- 2004b The Conditions of Modern Return Migrants. International Journal of Multicultural Societies (IJMS) Vol 10, No. 2. Disponible sur: <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001812/181209e.pdf>.

Commission européenne - Direction générale Home

- 2012 Comparative Study on Best Practices to Interlink pre-Departure Reintegration Measures Carried out in Member States with Short- and Long-Term Reintegration Measures in the countries of Return. Disponible sur: http://ec.europa.eu/home-affairs/doc_centre/immigration/docs/studies/ECHOMEREINTEGRATION_Final-January_2012.pdf.

Djajić, S. et R. Milbourne

- 1988 A general equilibrium of guest-worker migration, Journal of International Economics 25, 335–351.

Dustmann, C.

- 2001 Why go back? Return motives for migrant workers, in: Djajić, S., ed., *International migration: trends, policies and economic impact*, Routledge Contemporary Economic Policy Issues, Londres.

de Haas, H.

- 2005 *International Migration, Remittances and Development: Myths and Facts—Global Migration Perspectives*, Geneva: Global Commission on International Migration.

de la Torre, L.

- 2004 No llores prenda, pronto volveré. Migración, movilidad social, herida familiar y desarrollo. La Paz: PIEB / IFEA / Universidad Católica.

Gmelch G.

- 1980 Return migration. *Annual Review of Anthropology* 9: 135–159.

Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés

- 2004 *Handbook for Repatriation and Reintegration Activities*. Disponible sur: <http://www.unhcr.org/411786694.html>.

Hansen, A.

- 1981 Refugee Dynamics: Angolans in Zambia 1966 to 1972. *International Migration review*, 15(1/2): 175-194.

Haver, K., F. Hatungimana et V. Tennant

- 2009 Money matters. An evaluation of the use of cash grants in UNHCR's voluntary repatriation and reintegration programme in Burundi. Disponible sur: <http://www.humanitarianoutcomes.org/resources/UNHCRMoneyMattersJuly20092.pdf>.

Hinojosa Gordonava, A. R.

- 2009 Buscando la vida: familias bolivianas transnacionales en España. Buenos Aires: Consejo Latinoamericano de Ciencias Sociales - CLACSO.

Human Rights Watch

- 2006 Stemming the Flow: Abuses Against Migrants, Asylum Seekers and Refugees. Disponible sur: <http://www.hrw.org/reports/2006/09/12/stemming-flow>.

Huggins, C.

- 2009 Chapter 8. *Land in return, reintegration and recovery processes: Some lessons from the Great Lakes region in Africa* in “Uncharted Territory. Disponible sur: <http://www.odi.org.uk/resources/docs/5555.pdf>.

Kakbi, M., V. Mazzucato et E. Appiah

- 2004 “‘Wo benane a eye bebre’; The economic impact of Netherlands, based Ghanaian migrants on rural Ashanti” in Population, Place and Space, 10:2.

Melo, A., P. K. Sanza, J. T. Catito, M. Dominique et B. A. Alexandre

- Prochain The Integration of Recently Returned Migrants in Angola. ACP Observatory on Migration (Working Paper).

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

- 2011 Humanitarian Emergency Response to the Libyan Crisis. Seven-month report on IOM’s response: 28 February – 27 September 2011. IOM, Genève. Disponible sur: <http://www.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/media/docs/reports/MENA-Seven-Month-Report.pdf>.
- 2011 Humanitarian Response to the Libyan Crisis. February-December 2011 Report. IOM, Genève.
- 2012 Migrants Caught in Crisis : The IOM Experience in Libya. Disponible sur: http://publications.iom.int/bookstore/free/MigrationCaughtinCrisis_forweb.pdf.

Outtara, B.

- 2012 “La réinsertion socioprofessionnelle des migrants de retour dans leur pays d’origine. L’exemple des migrants maliens de retour de Côte d’Ivoire”. Rapport Final. International Labour Organisation, Genève, 2010.

Pagonis, J.

- 2008 'Burundian refugee returns from Tanzania hit 300,000 mark', UNHCR Press Briefing, Genève, 1 April.

Pantuliano, S.

- 2009 Chapter 8. *Going Home: Land, return and reintegration in Southern Sudan and the Three Areas* in "Uncharted Territory". Disponible sur: <http://www.odi.org.uk/resources/docs/5558.pdf>.

Raveinstein, E. G.

- 1885 "The laws of Migration", Journal of the Royal Statistical Society, 48: 167-235.

Sander, C.

- 2003 "Migrant Remittances to Developing Countries - A Scoping Study: Overview and Introduction to Issues for Pro-Poor Financial Services." Prepared for DFID. Disponible sur: http://www.livelihoods.org/hot_topics/docs/Remitstudy.pdf.

Stark, O., C. Helmenstein et Y. Yegorov

- 1997 Migrants' savings, purchasing power parity, and the optimal duration of migration, International Tax and Public Finance 4, 307-324.

Umwari, F.

- 2007 Etude Sur la Problématique Foncière Face aux Défis de la Réintégration et Réinsertion des Sinistres au Burundi: Rapport d'Enquête, République de Burundi/PEM Consulting, Bujumbura.

United Nations Human Settlements Programme (UN-Habitat) et United Nations High Commissioner for Human Rights (UNHCR)

- 2012 Housing, Land and Property Rights in Post-Conflict Societies: Proposals for Integration into UN Policy and Operational Frameworks Expert Meeting 10 and 11 November 2004- Geneva. Disponible sur: <http://www.unhcr.org/refworld/pdfid/425690684.pdf>.

Van Engeland-Nourai, A.

- 2008 Repatriation of Afghan and Iraqi Refugees from Iran: When Home is No Longer Home. "The Conditions of Modern Return Migrants". International Journal of Multicultural Societies. 10 (2): 144-168.

Velton, R.

- 2012 Their Dominican dreams dashed, Haiti quake survivors return home. Disponible sur: http://articles.cnn.com/2012-02-28/americas/world_americas_dominican-republic-haitians_1_dominican-border-town-dominican-republic-earthquake?s=PM:AMERICAS.

Observatoire ACP sur les migrations
20, rue Belliardstraat (7ème étage)
1040 Bruxelles - Belgique
Tél.: +32 (0)2 894 92 30 - Fax: +32 (0)2 894 92 49
ROBrusselsACP@iom.int - www.acpmigration-obs.org



Une initiative du Secrétariat ACP, financée par l'Union européenne,

mise en œuvre par l'OIM et avec le soutien financier de la Suisse, de l'OIM, du Fonds de l'OIM pour le développement et du UNFPA



Fonds de l'OIM pour le développement
Développer les capacités en matière de gestion des migrations

